



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois - www.bizeminervois.fr

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°127

Avril-mai 2016

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 18 avril 2016,
principales décisions prises :*

APPROBATION DE L'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2015 DE LA COMMUNE (le compte administratif) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses : 1 145 800€ (1 154 700€ en 2014)
L'excédent de recettes est de 506 200€. Ce qui permettrait en principe de rembourser tous les emprunts en cours en huit ans.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses réelles : 271 700€, dont :

- ◆ remboursement du capital des emprunts : 87 400 €
- ◆ système de vidéo-surveillance : 37 400€ (16 000€ de subvention de l'État attendus)
- ◆ achat d'une grosse camionnette polybenne : 39 900€
- ◆ paiement du premier tiers de l'achat de la remise du 1 rue de l'amiral Narbonne : 20 000 €
- ◆ travaux d'étanchéité de l'atelier de poterie de la rue de la Forge : 13 700 €
- ◆ aménagement de l'entrée du village route de Cabezac : 13 400€ (55 000€ en 2014), 15 200€ de subventions reçus.
- ◆ neutralisation du forage de recherche d'eau carbo-gazeuse au lieu-dit les Aires : 11 300 €
- ◆ travaux dans la cour des écoles : 10 400 €

Les travaux d'aménagement d'une zone d'activité à la Gare ne figuraient pas dans le budget principal de la commune. Ils font l'objet d'un budget annexe. La dépense sera essentiellement équilibrée par la vente des terrains.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2016 :

Les taux communaux appliqués les années précédentes ne sont pas modifiés. Seules les bases fiscales subiront la hausse annuelle décidée par l'État.

TAUX	BIZE	Moyenne des communes de l'Aude en 2015
Taxe d'habitation	23,32%	27,13%
Taxe foncier bâti	35,41%	33,59%
Taxe foncier non bâti	90,61%	108,82%

NOTA : pour effectuer des comparaisons valables avec les taxes locales acquittées par les habitants d'autres communes, il convient de tenir compte, en outre, de la somme des taxes des taxes perçues au profit d'organismes intercommunaux qui peut être très différente d'une commune à l'autre.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2016 DE LA COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 617 700€,

Dont en dépenses :

- ◆ charges de personnel : 462 400€
 - ◆ remboursement des intérêts des emprunts : 52 000€
 - ◆ excédent provisionné non affecté : 268 100€
- Dont principales recettes prévues :*
- ◆ impôts et taxes : 780 700 €
 - ◆ dotations de l'État : 256 500 €
 - ◆ produits de locations : 36 000 €
 - ◆ participation de l'État aux charges de personnel en contrats aidés : 24 800€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 806 900€

Principales affectations en dépense :

- ◆ réserve pour dépenses d'investissement imprévues : 227 800 € (excédent provisionné)
- ◆ remboursement du capital des emprunts : 104 000€
- ◆ acquisition du terrain constructible Verdier, au lieu dit chemin de Fontfresque, pour réserve foncière : 185 000 €
- ◆ achat d'une balayeuse : 65 000€ (43 400€ de subventions attendues de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental)
- ◆ paiement du deuxième tiers de l'achat, pour démolition, de la remise 1 rue de l'Amiral Narbonne : 20 000€

Le total du budget principal de la commune, section de fonctionnement plus section d'investissement, s'équilibre en dépenses et recettes à : 2 424 600 €

Une autre opération importante aura lieu en 2016 avec l'élargissement de la rue du Tour de Ville ; ainsi que la démolition de la remise du 1 rue de l'Amiral Narbonne avec création d'une placette. Cette opération ne figure pas dans le budget principal de la commune. Elle est de la compétence du Syndicat intercommunal de voirie de Ginestas. Elle figure donc dans le budget de ce syndicat. Les travaux sont estimés à 252 000€ HT ; ils bénéficient de subventions : 42 000€ de l'État, 42 000€ du Grand Narbonne et 17 000€ du Conseil départemental.

VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Une subvention a été accordée à 26 associations en fonction des bilans de leurs activités et de l'intérêt de leurs actions programmées pour l'année 2016. Soit au total : 25 700€

FIXATION DU PRIX D'ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS à domicile par les services municipaux :

Les dépôts d'encombrants dans les déchetteries du Grand Narbonne sont gratuits pour les particuliers, mais payants pour ceux amenés par les véhicules communaux. Les prix fixés en 2011 viennent d'être revalorisés.

Les personnes qui le souhaitent peuvent demander au secrétariat de la mairie, l'enlèvement de leurs encombrants par les services communaux.

Les nouveaux tarifs leur seront appliqués, ainsi qu'un forfait (inchangé) de 20 € par trajet à la déchetterie. Les principaux tarifs en fonction des produits déposés sont les suivants :

- cartons, fer, verre, papiers, batteries, huiles : gratuit, • déchets verts : 10€/m³,
- tout venant : 30€/m³, • bois : 11€/m³,
- emballages souillés, pots de peinture, colles, produits phytosanitaires : 1,25€/kg.

GESTION DU CAMPING MUNICIPAL : Le camping municipal du Champ de Foire est donné en gérance libre, à partir du 2 mai 2016, à un nouveau bizois : Gil HENRY. Une aire d'accueil des camping-car y a été aménagée. Conjointement à son utilisation comme terrain de camping, le site conserve en permanence sa fonction de jardin public ouvert à tous.

NOTA : Il est rappelé que les documents budgétaires approuvés, de même que toutes les délibérations et procès-verbaux du Conseil municipal sont tenus à disposition du public à première demande au secrétariat

VENTE DE TERRAIN À BÂTIR

La commune vend une parcelle de terrain à bâtir viabilisé dans la zone artisanale de la Gare au prix de 55 euros HT le m². Surface de la parcelle : 458 m². Les constructions à usage d'habitation y sont autorisées sous réserve de faire partie intégrante du bâtiment d'activité artisanale ou agricole. Renseignements en mairie : 04 68 46 10 29.

ACCÈS GRATUIT AUX MUSÉES ET MONUMENTS DE NARBONNE

Le Conseil municipal de Narbonne a décidé l'accès gratuit aux musées et monuments de la ville (musées de l'Hôtel de Ville, Horréum, musée Lapidaire, donjon Aycelin, Trésor de la cathédrale, maison Charles Trenet, l'Aspirateur). Cet accès sera conditionné à la présentation de la carte «Les Cités du Patrimoine» qui sera délivrée gratuitement à partir du 1^{er} juillet sur présentation d'un justificatif de domicile à l'entrée d'un des sites concerné. En application d'une convention, cette carte permettra également l'accès gratuit aux musées de Béziers

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Le département de l'Aude est annoncé comme étant victime de la prolifération du **moustique tigre**. Celui-ci se reconnaît par une ligne blanche centrale sur son thorax noir et des rayures blanches sur les pattes. Chaque citoyen doit participer à la lutte, pour priver les moustiques des sites où leurs larves peuvent se développer, en supprimant les endroits où l'eau peut stagner : seaux, bidons, soucoupes de pots de fleurs, vieux pneus... Couvrir les réservoirs d'eau de pluie et veiller à son bon écoulement.

DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES

Des sacs poubelle fournis par le Grand Narbonne sont distribués gratuitement aux habitants au secrétariat de la mairie de Bize : deux rouleaux de sacs par personne. Heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30.

DÉBROUSSAILLEMENT

En vue de prévenir les incendies, le Code forestier rend le débroussaillage obligatoire, notamment dans un rayon de 50 mètres de toute construction située à moins de 200 mètres d'un espace naturel combustible (bois, forêts, plantations, reboisements, landes, friches, maquis et garrigues). Le non respect de l'obligation de débroussaillage entraîne des sanctions appliquées par les services de l'État, qui peuvent aller jusqu'à 1500 € d'amende. Plusieurs habitants de communes du département de l'Aude ont déjà été sanctionnés. Un dépliant très complet sur l'obligation de débroussaillage est disponible en mairie. En outre Patrick Resplandy, adjoint au maire et Nicolas Bousquet, agent de l'équipe technique municipale, se tiennent à disposition des habitants qui souhaiteraient des renseignements ou des conseils personnalisés. Contact : secrétariat de mairie - 04 68 46 10 29.

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit l'incinération de tous types de déchets (déchets ménagers, déchets d'entreprise, déchets verts...). Ne sont pas concernés par cette interdiction, les apports de culture (taille d'arbres fruitiers, oliviers, vignes...). Les déchets verts sont constitués de tout ce qui résulte de l'entretien courant des parcs et jardins, publics ou privés. L'incinération des rémanents (restes de branches ou de troncs) résultant de l'obligation légale de débroussaillage, est possible en respectant scrupuleusement l'arrêté préfectoral d'emploi du feu consultable en mairie.

«L'EMPLOI DU FEU» et «COMMENT RÉAGIR FACE À UN INCENDIE». Ces autres dépliants sont également disponibles en mairie.

RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Les inscriptions pour les enfants nés avant le 31-12-2013 sont ouvertes. Vous devez vous présenter à la mairie avant le 30 juin avec les documents suivants : livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile. Les enfants nés jusqu'au 30-06-2014, seront inscrits sur liste d'attente et admis en fonction des places et de leur date de naissance.

L'affectation définitive sera décidée le jour de la rentrée.

TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Cette année, le Tour de France passera dans notre commune le mercredi 13 juillet lors de l'étape Carcassonne - Montpellier. Il empruntera la route départementale d'Agel à Villespassans. Le passage de la caravane (180 véhicules) puis des coureurs est prévu entre 12h45 et 14h45. La route sera fermée à la circulation probablement un long moment avant le passage de la caravane.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des permanences d'informations en vue de rénover son logement, réaliser des économies d'énergie, l'adapter au handicap, sont organisées le 3^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h, sans rendez-vous, par le Grand Narbonne à la mairie de Ginestas. Informations et conseils gratuits sur les aides financières possibles.

COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :
Amour et gourmandises
Pâtisserie - Traiteur, rue de l'Église - 06 85 33 80 14
Ouverture le samedi 2 juillet